



Aide urgente d'un expert sur la representation d'un pere decede

Par **bilippe_old**, le 24/12/2007 à 18:59

bonjour,

je suis completement perdu et j'ai +sieurs questions donc si quelqu'un peut m'aider ca serait vraiment genial de votre part :

j'ai recu un courrier d'un notaire m'annançant le deces de mon oncle (pas marié, pas d'enfants et lui est issu d'une famille de 6 enfants dc il reste 4 survivants))en juillet 2007 et le notaire nous appelle mon frere et moi en REPRESENTATION de notre pere decede en 2005 (nous sommes que 2 freres). Les beneficiares sont ses freres et soeurs. (4 + mon frere et moi en representation de notre pere decede)

ce notaire nous a dressé des droits à la succession comme suit : pour moi : Part recueillie 5200€ , abattement 2500€, assiette taxable 2700€ , droits dus 55%de 2700€....

1/ est ce normal que nous soyons taxés a hauteurs de 55% alors que ses freres et soeurs le sont à hauteur de 35% (nous sommes en representation du pere) ?

2/ les autres freres et soeurs ont un abattement de 5000€ , mon frere et moi seulement 2500€
> est ce normal?

merci de votre aide uniquement si vous etes sur , merci !